



**PROCES-VERBAL DU 10 NOVEMBRE 2016 A 20H00
DANS LE BUREAU DU DIRECTEUR A BEGNINS**

Présents : Bardet Catherine, Bandi Nathalie, Clerc Maryline, Fossati Nicolas, Jaccard Monya, Klay Marianne, Linder Evelyne, Mandelert Laure-Avrilia, Müller Sylvie, Stiefel Anne, Swann Susanna, Michel Weber, Julien Wettstein, Zeller Laura

Excusés : Falletti Loris

Absents : -

Présidence : Madame Anne Stiefel

La Présidente ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

En cette première séance de début de législature 2016-2021, Madame Chantal Landeiro annonce son choix de quitter son poste de Présidente. Elle souhaite ce soir faire part de son plaisir d'avoir permis au Conseil d'Etablissement de pouvoir commencer et rappelle à tous leur rôle.

Madame Anne Stiefel se présente en tant que nouvelle Présidente du Conseil d'Etablissement de l'Esplanade (déléguée du Comité de Direction de l'AISE).

La nouvelle déléguée des autorités communales pour le Comité de Direction de l'AISE est Madame Monya Jaccard qui cède ainsi sa place de représentante des parents pour le degré secondaire.

Madame Nathalie Bandi devient pour sa part déléguée de parents pour le degré secondaire.

Une nouvelle élection sera nécessaire afin d'élire un représentant des parents pour le degré primaire.

L'enregistrement de cette séance est accepté à l'unanimité.



Ordre du jour :

1. Appel.
2. Accueil et présentation des nouvelles déléguées des autorités communales :
 - Mme Sylvie Müller pour la Commune de Duillier.
 - Mme Catherine Bardet pour la Commune de Coinsins.
3. Acceptation de l'ordre du jour.
4. Approbation du procès-verbal du 16 juin 2016.
5. Lecture de la correspondance reçue.
 - a) élection de Madame Laura Zeller.
6. Présentation de la conseillère école-famille, Mme Barbara Konrad.
7. Point de situation de la part de la Direction.
8. Point de situation de la part de l'AISE.
 - a) fixer les deux demi-journées de congé.
9. Divers et propositions individuelles.
10. Fixer notre agenda futur.

1. Appel :

La secrétaire procède à l'appel qui fait constater la présence de 15 membres et 1 membre est excusé. Le quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu.

2. Accueil et présentation des nouvelles déléguées des autorités communales

Ce soir, nous souhaitons la bienvenue à Madame Catherine Bardet, nouvelle représentante des autorités communales pour la Commune de Coinsins et Madame Sylvie Müller, nouvelle représentante des autorités communales pour la Commune de Duillier. Ces deux déléguées ont été élues lors du dernier Conseil Intercommunal de l'AISE.

Tous les membres se présentent.

3. Acceptation de l'ordre du jour :

La Présidente ajoute les deux points suivants à l'ordre du jour :

- Point N°5 a) élection de Madame Laura Zeller.
- Point N°8 a) fixer les deux demi-journées de congé.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.



4. Approbation du procès-verbal du 16 juin 2016

Le procès-verbal du 16 juin 2016 est accepté à l'unanimité tel que présenté. La Présidente remercie la secrétaire pour son travail.

5. Lecture de la correspondance reçue

La Présidente donne lecture d'un courrier envoyé par Madame Laura Zeller, travailleuse sociale de proximité, qui propose sa candidature au poste vacant de représentante de la société civile.

a) Election de Madame Laura Zeller

La Présidente propose d'accepter ce soir la candidature de Madame Zeller. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

La Présidente souhaite la bienvenue à Madame Laura Zeller au sein du Conseil d'Etablissement de l'Esplanade.

6. Présentation de la conseillère école-famille, Mme Barbara Konrad.

La Présidente remercie Mme Konrad pour sa présence ce soir.

Mme Konrad se présente puis raconte son parcours professionnel et explique son travail au sein des établissements scolaires en tant que conseillère école-famille.

Mme Konrad est engagée par les Communes afin de faire le lien entre les familles et l'école. Il est courant pour elle de procéder à une évaluation sociale afin de trouver les meilleures solutions pour aider les familles. Elle explique brièvement en quoi consiste le poste de conseillère école-famille au sein des établissements scolaires particulièrement lors de soutien financier ou de soutien parental.

La conseillère école-famille doit définir son rôle et Mme Konrad trouve très important de pouvoir soutenir les familles et en particulier les informer afin de permettre aux plus défavorisés d'obtenir diverses aides (camps, soutien scolaire etc...).

L'accompagnement passe par l'information.



7. Point de situation de la part de la Direction :

M. Wettsein annonce que la rentrée scolaire 2016-2017 s'est bien déroulée sans aucun changement majeur.

A la demande du Département, des exercices d'évacuation sont en cours dans les différents établissements scolaires.

Le conseil des délégués a débuté pour le cycle secondaire, la première séance a eu lieu à l'Administration communale de Begnins. Le conseil des délégués des élèves de 5P-8P commencera prochainement.

Les procès-verbaux des séances du conseil des délégués seront disponibles sur le site Internet de l'établissement scolaire de l'Esplanade.

M. Wettstein relève déjà les points suivants :

- Organisation d'un bal de fin d'année.
- Demande d'un cours facultatif d'informatique.
- Les repas servis à la cantine ne sont pas bons.
- Temps d'attente trop long à la cantine de Begnins.

M. Wettstein annonce que le jeu « du briquet » recommence dans la région, le harcèlement ainsi que les réseaux sociaux restent des sujets très problématiques et les parents doivent être vigilants et attentifs.

Règlement de l'Esplanade

M. Wettstein annonce que deux modifications seront apportées au règlement de l'établissement.

3.13 Tricherie et plagiat

En principe, un enseignant prenant un élève en flagrant délit de tricherie ou de plagiat lui attribuera pour son comportement fautif, la note la plus basse. Selon la gravité de la tricherie ou du plagiat, des heures d'arrêt peuvent être ajoutées.



4.6 Absences

Pour toutes les absences, l'élève rattrape le travail en retard d'entente avec le maître concerné. Toute incapacité à suivre un cours nécessite un justificatif. Selon l'importance du cas, un horaire particulier est établi par la Direction.

En principe, une évaluation significative ne doit pas avoir lieu le jour du retour de l'élève absent pour cause de maladie sans l'accord préalable de l'élève et/ou de ses parents.

En cas d'absence d'un enfant, il est demandé aux parents d'aviser le secrétariat dans les meilleurs délais.

Une excuse écrite doit être transmise au maître de classe le jour même du retour. Toute absence dont l'excuse n'est pas donnée dans les 15 jours, sera considérée comme absence injustifiée et sera donc sanctionnée.

La Présidente demande s'il est également possible de modifier le point 3.12 paragraphe N°3 du règlement qui stipule : «l'usage des trottinettes, rollers, baskets à roulettes, skates et autres objets assimilés n'est pas autorisé dans le périmètre scolaire de l'ensemble des bâtiments de l'Établissement. ». Elle propose de supprimer le mot « usage »

M. Wettstein répond que cette question a été déjà été traitée suite à une demande lors d'un précédent Conseil d'Établissement. M. Wettstein ne souhaite pas entrer en matière sur la modification de cet article ce soir et la demande de la Présidente sera transmise au conseil de Direction.

La Présidente passe au vote :

Acceptez-vous les deux modifications proposées par la Direction de l'Esplanade ? Unanimité.

Tableaux interactifs

M. Wettstein souhaiterait que l'AISE fasse un plan de renouvellement des tableaux pour qu'à terme, toutes les classes soient équipées de tableaux interactifs. Une discussion a lieu sur les tableaux interactifs.

M. Fosatti témoigne de l'usage qu'il pourrait faire des tableaux interactifs pour ses cours de dessin. Ce à quoi la Présidente répond que la nouvelle école est équipée de tels tableaux et qu'il pourrait en profiter parfois pour ses cours car le planning d'occupation des 4 classes du deuxième étage laisse encore beaucoup de périodes libres.



8. Point de situation de la part de l'AISE :

La Présidente annonce que la rentrée scolaire s'est bien passée.

Mme Landeiro parle de l'incendie sur le site scolaire de Le Vaud qui a eu lieu le premier jour des vacances scolaires. Le bâtiment sera reconstruit à l'identique, il sera probablement disponible en 2018.

a) Fixer les deux demi-journées de congé

La Présidente propose fixer les deux jours de congé que le Conseil d'Etablissement peut octroyer. Cette proposition est acceptée et les dates proposées sont les suivantes :

Le mercredi 24 mai 2017 (matin)

Le vendredi 30 juin 2017 (après-midi).

Ces dates sont acceptées à l'unanimité et un courrier sera envoyé à la DGEO afin de les informer de cette décision. Un second courrier sera transmis aux parents par l'intermédiaire des enseignants. La secrétaire fournira les copies à la Direction des écoles en janvier 2017.

9. Divers et propositions individuelles :

M. Fossati demande si un projet d'aula est à l'ordre du jour ? Mme Stiefel répond que le projet existe mais qu'il est trop tôt pour parler de son avancement.

10. Fixer notre agenda futur :

Les prochaines séances du Conseil d'Etablissement auront lieu les :

- **7 mars 2017 à 20h00 dans la nouvelle école de Le Vaud « E'OLE ».**
- **15 juin 2017 à 20h00 à la salle du Conseil communal de Begnins.**

La Présidente remercie toutes les personnes présentes ce soir et la séance est levée à 21h55.

Pour le Conseil d'Etablissement de L'AISE

Anne Stiefel

Vanessa Wicht